

ENGAGÉS DANS L'APICULTURE

Calistrip® Biox a été entièrement mis au point et fabriqué dans la nouvelle usine apicole de Calier en Espagne.

Des installations innovantes et uniques en Europe, où Calier continuera à travailler pour répondre aux besoins du secteur.



S'engager pour les apiculteurs, c'est s'engager pour la biodiversité, car on estime qu'un tiers de la production alimentaire mondiale dépend des abeilles, pollinisateurs clés de la chaîne alimentaire.

Dans le cadre de cet engagement, Calier continue à aller de l'avant **en soutenant les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030** avec l'élaboration de solutions qui favorisent et renforcent le concept **One Health**.



C CALIER

CALISTRIP BIOX est un médicament vétérinaire. Lire attentivement la notice avant utilisation. Demandez conseil à votre vétérinaire. En cas de persistance des signes cliniques, consultez un vétérinaire.

CALISTRIP® BIOX. Espèces cibles : Abeilles mellifères (*Apis mellifera*) **Indications :** Traitement de la varroose (*Varroa destructor*) des abeilles mellifères (*Apis mellifera*). **Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :** Le médicament vétérinaire peut présenter des effets irritants pour la peau, les yeux et les muqueuses. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou la bouche. Porter la combinaison et les gants d'apiculteur de protection habituels lors de la manipulation et de l'administration du produit. En cas de contact accidentel avec la peau, laver abondamment au savon et à l'eau. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer abondamment les yeux avec de l'eau courante propre. Si l'irritation de la peau/des yeux persiste, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette. **Temps d'attente :** Miel : zéro jour. Ne pas utiliser pendant la miellée. Ne pas extraire le miel du corps de la ruche. Ne pas récolter le miel pendant la période de traitement de 6 semaines. Uniquement à usage animal.

Distribué par CENTRAL PHARMA LOGISTICS
260, Voie Atlas, ZA Athéla III
13600 LA CIOTAT
Tel. 04 42 84 17 70

N°AP 2025/4519

CALISTRIP® BIOX

CALISTRIP® BIOX 6,44g ruban pour ruches d'abeilles est une bande d'acide oxalique à contact direct pour le contrôle de la varroa en apiculture **conventionnelle** et **écologique**.



C CALIER

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Présentation

Sachets de **10 bandelettes d'acide oxalique** qui agissent par contact direct, offrant un **effet prolongé**.

Produit

Acaricide spécialement conçu pour la **lutte contre les infestations dues au varroa**, aussi bien en **apiculture conventionnelle** qu'en **apiculture écologique**.

Dose

2 bandelettes par ruche et par traitement.



Rotation

Calistrip® Biox permet une **rotation efficace avec d'autres molécules**, qu'elles soient chimiques ou organiques

La rotation des molécules organiques et chimiques est la meilleure stratégie pour éviter les résistances et combattre l'acarien varroa**

Efficacité

Pour une efficacité optimale, **Calistrip® Biox** doit uniquement être utilisé lorsque le couvain est absent ou à son plus faible niveau

Temps d'attente

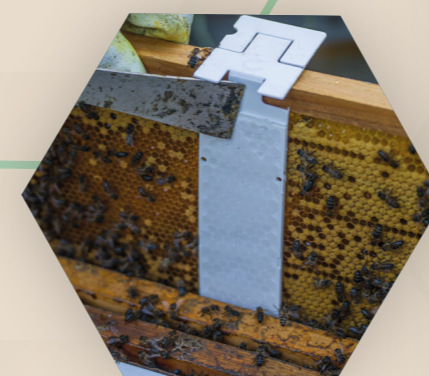
0 jour d'attente pour le miel.

Durée de conservation de 18 mois

COMMENT UTILISER CALISTRIP® BIOX ?

Calistrip® Biox s'adapte à tout type de ruche grâce à son double dispositif d'ancrage à deux positions.

Pour utiliser le produit, il suffit de sortir les bandelettes du sachet, d'enlever le plastique de protection qui les recouvre en tirant sur le rabat et d'ouvrir les languettes en choisissant la position qui convient le mieux à la ruche.



Position A pour Dadant et Layens



Position B pour Langstroth



Dadant



Layens



Langstroth

Les bandelettes doivent toujours être placées dans la chambre à couvain, autour des cadres, car elles agissent par contact direct. De cette façon, leur contenu peut être éliminé par les abeilles dans leurs habitudes de nettoyage, favorisant ainsi le contact avec le principe actif (acide oxalique).

Une fois le traitement terminé, il faut retirer les bandelettes et les détruire conformément à la réglementation en vigueur.



*Ne pas utiliser pendant la miellée. Ne pas extraire le miel du corps de la ruche. Ne pas récolter le miel pendant la période de traitement de 6 semaines.
**Sergio R. Ruffinengo, et al. 2014. Integrated Pest Management to control Varroa destructor and its implications to Apis mellifera colonies. Zootecnia Trop., 32 (2): 149-168. 2014. Cameron J. Jack and James D. Ellis 2021. Integrated Pest Management Control of Varroa destructor (Acari: Varroidae), the Most Damaging Pest of (Apis mellifera L. (Hymenoptera: Apidae)) Colonies. Journal of Insect Science, (2021) 21(5): 6: 1-32. Morfin N. et al. 2022. Surveillance of synthetic acaricide efficacy against Varroa destructor in Ontario, Canada. The Canadian Entomologist (2022), 154, e17, 1-7